



Avis de publication

Concerne: PAP «Imprimerie Faber» à Mersch

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30bis, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch a constaté, en sa séance du 15 avril 2019 la conformité du projet d'aménagement particulier susmentionné avec le plan d'aménagement général en vigueur.

Le dossier du projet d'aménagement particulier présenté par le bureau e-cone S.à r.l. de Mersch pour le compte de la société N. Arend II S.C.I. de Mersch concernant un projet d'aménagement particulier sur des fonds sis dans la section G de Mersch, inscrits au cadastre sous les numéros 798/4864 et 752/5417 aux lieux-dits «Allée John W. Léonard» et «Am Mierscherbiërg» restera déposé pendant 30 (trente) jours, à savoir du 23 avril au 23 mai 2019 inclus dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Le projet en question est également publié sous forme électronique sur le site: <http://www.mersch.lu>

Endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, à peine de forclusion.

Mersch, le 23 avril 2019

pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire,

le bourgmestre,